Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201826-20251127-CM_27_11_25_017-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 27 novembre 2025

Date de la convocation : 21 novembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.
Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD - Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Mikaël CORBEL - Guillaume LE COQU - Guillaume LE COMTE - Baptiste LE GALL – Philippe LE GUEN - David DOMALAIN Jean-François LE FLOCH – Gaëlle ROUTIER
Absents avec procuration :
Sandrine GUILLAUME qui a donné pouvoir à Patrick BRIGANT
Christine THOUÉNON qui a donné pouvoir à Jean-Pierre BALLOUARD
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO
Gwendoline GUEGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Marie-Pierre LE MOUEL qui a donné pouvoir à Jeanne-Noëlle LAMOUR
Christophe LE BARTZ qui a donné pouvoir à Gaëlle ROUTIER
Denis FOLLET qui a donné pouvoir à David DOMALAIN
Secrétaire de séance : Mikaël CORBEL

DÉLIBÉRATION 27-11-25-017

Objet de la délibération : Contrat OGEC – École Sainte-Anne – Dotation 2025/2026 et solde 2024/2025

M. le Maire fait savoir que lors de la dernière commission scolaire le bilan du contrat d'association pour l'année 2024/2025, qui lie la commune à l'OGEC de l'école Sainte-Anne, a été présenté.
Compte tenu des acomptes versés, du solde des factures d'électricité prises en charge par la commune et valorisées dans le contrat pour la dernière année, il reste un solde à devoir qui s'élève à **23 504,58 €** qui sera versé en décembre 2025.

Pour l'année scolaire 2025/2026 le contrat d'association avec l'OGEC est établi comme suit :
- vu le coût d'un élève de l'école primaire à l'école Jeanne LE MANSEC-PORTRON fixé à 464,62 € pour un élève de primaire et 1 673,46 € pour un élève en maternelles, la contribution à verser à l'école Sainte-Anne s'élève à 91 004,06 € avec 59 élèves en primaire et 38 élèves en maternelles, cela concerne uniquement les élèves de Plélo scolarisés à l'école Sainte-Anne le jour de la rentrée.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré et un vote à main levée par 21 voix POUR, le conseil municipal donne son accord pour la fixation du montant de l'enveloppe 2025/2026 à **91 004,06 €**. Jean-Christophe BARBOT ne prend pas part au vote.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Mikaël CORBEL